



Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET

AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE MOONSHOT, ECOLE DE GLISSE A LA BRESSE.

L'inscription à des prestations de Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – INTERVENANTS

Tous les moniteurs de Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriées pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento. Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE II – ASSURANCE

Moonshot souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de Moonshot et du moniteur. Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE III – CHOIX DES PRESTATIONS

Le client informe Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse de son choix grâce aux documents formels qu'il aura renseignés et renvoyés à Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de Moonshot, école de Glisse à La Bresse de vérifier le niveau de chaque client

et/ou élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse. En conséquence, Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

ARTICLE IV – DEROULEMENT DES PRESTATIONS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

ARTICLE V – TARIFS

Les tarifs de Moonshot, Ecole de Glisse sont présentés sur le catalogue de Moonshot. Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de Moonshot, Ecole de Glisse à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, transport, hébergement) sauf cas particulier. En conséquence, le client et/ou l'élève devra, préalablement à l'heure prévue pour le cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et selon son choix d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).

ARTICLE VI – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement, partiel ou en totalité, par chèque, carte bancaire, etc, à Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse ; Le paiement manifeste la conclusion du contrat. Les prestations sont réservées pour des dates fermes. Dans le cas des ventes, suivant l'article L221-18 du code de la consommation, n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée. Aussi, aucun délai de rétractation n'est applicable.



ARTICLE VIII – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

8.1 : Annulation avant le début de la prestation d'une réservation avec règlement partiel : Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par Moonshot, Ecole de Glisse en cas d'annulation.

8.2 : Annulation plus de 15 jours avant le début de la prestation d'une réservation avec règlement intégral :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation (Europe assistance...) veuillez vous référer aux conditions de celle-ci. En outre, Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse ne pourra se substituer à cette dernière, et de ce fait ne procédera à aucun remboursement.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : Moonshot proposera un remboursement du prix payé moins les frais de dossier (10% de la transaction avec un minimum de 25€ par prestation)
- Dans tous les autres cas, Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse appliquera une retenue égale à 50% du prix de la prestation payée. Le reste des 50% sera remboursé par Moonshot.

8.3 : Annulation entre 15 jours et 72 h avant le début de la prestation, pour une réservation avec règlement intégral :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation (Europe assistance...) veuillez vous référer aux conditions de celle-ci. En outre, Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse ne pourra se substituer à cette dernière, et de ce fait ne procédera à aucun remboursement.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse proposera un remboursement du prix payé moins les frais de dossier (10% De la transaction avec un minimum de 25€ par prestation) auquel s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (10% de la transaction avec un minimum de 25€ par prestation).
- Dans tous les autres cas : Moonshot appliquera une retenue égale à 50 % du prix payé sous forme d'avoir, pour la saison actuelle et la prochaine, ou un remboursement à hauteur de 20% du prix de la prestation.



8.4 : Annulation à moins de 72 h avant le début de la prestation :

Les dispositions ci-dessous remplacent celles de l'article 8.3 à moins de 72 h du début de la prestation. À moins de 24 h, les dispositions de l'article 8.5 s'appliquent.

- Si vous avez souscrit une assurance annulation (Europe assistance...) veuillez vous référer aux conditions de celle-ci. En outre, Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse ne pourra se substituer à cette dernière, et de ce fait ne procédera à aucun remboursement.
- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : Moonshot proposera un avoir valable pour la saison actuelle et la prochaine, à la date de la remise du certificat médical, ou un remboursement à hauteur de 10% du prix payé.
- Dans tous les autres cas, veuillez consulter vos propres assurances (CB, responsabilité civile, etc...)

8.5 : Annulation à moins de 24 h ou interruption pendant la prestation :

À moins de 24 h avant le début de la prestation, aucun avoir ni remboursement ne sera accordé par Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse.

- Si vous avez souscrit une assurance annulation veuillez vous référer aux conditions de celle-ci , ou via votre propre assurance (responsabilité civile, extra-scolaire, CB, etc).
- Si vous avez souscrit une assurance annulation (Europe assistance...) veuillez vous référer aux conditions de celle-ci. En outre, Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse ne pourra se substituer à cette dernière, et de ce fait ne procédera à aucun remboursement.
- Dans le cas contraire aucun remboursement ne sera effectué par Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse.



ARTICLE IX – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE MOONSHOT, ECOLE DE GLISSE

9.1 : Annulation/interruption

Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique ou si le nombre de participants est inférieur à 5 personnes, uniquement pour les cours collectifs.

9.2 : Remboursement

- Dans tous les cas : Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire.

9.3 : Exclusion

Moonshot, Ecole de Glisse se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE X – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sont régis exclusivement par les règles du droit français. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XI – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur de la Société Médiation Professionnelle, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>.



ARTICLE XII - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse est amenée à recueillir des données personnelles vous concernant pour la réalisation du présent contrat et seulement à cette fin.

Moonshot, Ecole de Glisse traite ces informations avec la plus grande confidentialité. L'utilisateur est informé, conformément à l'article 32 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, que les informations qu'il communique à Moonshot notamment par le biais du formulaire internet du site de Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à Moonshot Ecole de Glisse à La Bresse en tant que responsable du traitement des données, à des fins de gestion administrative et commerciale.

Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse s'engage à ne transmettre ces informations à aucun tiers, sauf consentement exprès de l'utilisateur, notamment en cas d'achat de services proposés par un partenaire de Moonshot. Dans ce cas, l'utilisateur reconnaît que ces données seront transmises au partenaire concerné afin de traiter la demande de l'utilisateur.

Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse conserve ces informations jusqu'à la demande de suppression par l'utilisateur de son compte. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse à l'adresse suivante : contact@moonshot.fr

Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse considère les informations personnelles telles que le nom, adresse, mail, numéro de téléphone de l'utilisateur, comme des informations à caractère privé et confidentielles. Les informations communiquées par l'utilisateur sont exclusivement utilisées par Moonshot, Ecole de Glisse à La Bresse dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

